

# Conseil syndical - Session du 11 juillet 2019

Jeudi 11 juillet 2019, à 15 heures 30.  
Parlement de Navarre.

## Relevé des décisions

-----

**Début de séance : 16h00**

**1 - Ouverture de la séance**, par Monsieur le Président du Conseil syndical La Fibre 64.

**2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs** (majorité absolue : 16 présents), par M. PATRIARCHE, Vice-Président du Conseil syndical :

- M. NEXON (M. AURISSET),
- Mme LIPSOS-SALLENAVE (Président LASSERRE),
- Mme AROSTEGUY (M. PATRIARCHE)

### **3- Adoption du PV**

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

### **4- Désignation du Secrétaire de séance**

M. Stéphane BONNASSIOLLE assure le secrétariat de séance.

Annnonce des points à l'ordre du jour :

- Les points d'information sur l'évolution du réseau hertzien, la téléphonie mobile et l'inclusion numérique ont fait l'objet de présentation et de débat en commission mixte.
- Pour avis, 6 projets de délibérations.

**5 - Examen du projet de délibération n°1 : « Action citoyenneté numérique au sein des collègues » : adoption de la convention entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et la Communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO)**

Rapporteur : N. PATRIARCHE

L'expérimentation du dispositif de sensibilisation à la citoyenneté numérique défini dans le programme d'actions éducatives pour les collégiens (PAEC 2019 - 2020) porté par le Département et mis en œuvre par La Fibre64 de février à avril 2019 s'est révélée positive.

Il est proposé de reconduire cette expérimentation menée notamment avec le réseau Cyber-base de la Communauté de communes de Lacq-Orthez, acteur ressource majeur de La Fibre64 pour une dizaine d'interventions sur son territoire dès la prochaine rentrée scolaire.

A terme, l'objectif est de déployer largement l'opération à partir de la rentrée 2020.

M. CAMDESSUS souligne que le dispositif fonctionne bien et va être étendu à une dizaine de collègues.

Il est proposé d'adopter un projet de convention avec la CCLO et d'autoriser Monsieur le Président de La Fibre64 à la signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses. Pas de questions, pas d'absentions, ni d'oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Usages et Services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

#### **6 - Examen du projet de délibération n°2 : Soutien à l'organisation du salon « IA Pau 2019 » des 11, 12 et 13 octobre 2019 à Pau**

Rapporteur : N. PATRIARCHE

La Fibre64 propose de soutenir la deuxième édition du salon « IA Pau 2019) organisé à Pau du 11 au 13 octobre, en présentant un sujet de recherche aux étudiants inscrits. Cette action serait financée par le fonds Usages de la DSP pour son impact sur le territoire et plus largement dans le Sud-Ouest car l'intelligence artificielle est appelée à prendre une part importante dans le pilotage des politiques publiques. Le partenariat financier proposé s'élève à 4 700 €.

M. DAINCIART précise que le sujet de recherche proposé aux étudiants sera défini prochainement et présenté au Conseil syndical à la rentrée.

M. PATRIARCHE souligne le développement de l'intelligence artificielle et notamment dans le domaine médical avec la prolongation de la vie. Le risque de marchandisation en face de l'investissement massif des GAFAs constituera un vrai sujet politique.

Le Président évoque le développement des imprimantes 3d et leur capacité à produire des pièces notamment dans l'aéronautique.

M. PATRIARCHE décrit l'organisation du salon IA Pau 2019 orienté vers la data : une journée de conférences et de tables rondes suivi d'un week-end intensif pour produire des solutions et services innovants.

Il est proposé d'adopter la convention avec l'association IA Pau, d'autoriser Monsieur le Président de La Fibre64 à la signer et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la manifestation.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Usages et Services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

### **6 - Examen du projet de délibération n°3 : Prototypage des solutions numériques avant leur déploiement à tout ou partie des membres**

Rapporteur : N. PATRIARCHE

Le Syndicat a passé des conventions en matière d'usages numériques avec ses membres visant notamment à mettre en place des services utiles à tous financés par le fonds usages.

L'étude de besoins, conduite entre février et avril, a permis de définir des solutions numériques que La Fibre64 devra déployer en priorité.

Il est proposé de démarrer par une phase de prototypage avec des collectivités pilotes qui expérimenteront les solutions retenues après consultation de prestataires. Ces solutions seront ensuite déployées aux membres qui le souhaiteront.

M. PATRIARCHE cite les collectivités qui vont tester les solutions retenues : les Communautés de communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau (cloud pour les collectivités), la Communauté de communes Lacq-Orthez (plateforme Open Data), la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (archivage électronique intermédiaire), les Communautés de communes Luys en Béarn et Béarn des Gaves (démarches en ligne pour les usagers), le Département 64 (parapheur électronique).

Il est proposé d'adopter la méthodologie de prototypage des solutions numériques avant leur déploiement et d'approuver la liste des membres pilotes pressentis pour prototyper les premières solutions numériques.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Usages et Services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

### **7 - Examen du projet de délibération n°4 : Subventions pour l'équipement de raccordement non filaire à Internet**

Rapporteur : J.-P. CASAUBON

Afin de permettre à un certain nombre d'administrés d'accéder à Internet, le Syndicat a élargi son règlement d'intervention au mois de février : outre le soutien à l'équipement et l'installation des équipements satellitaires, il est désormais possible de bénéficier de subvention pour les équipements 4G.

Il est proposé d'octroyer une aide financière à 15 ménages en ayant fait la demande, 13 au titre du satellite et 2 au titre de la 4 G. Le montant global s'élève à 2 249 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

### **8 - Examen du projet de délibération n°5 : Soutien à l'AFEST (action de formation en situation de travail) pour le déploiement de la fibre optique**

Rapporteur : A. BLEUZE

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet d'action de formation en situation de travail (AFEST). Les organismes de formation mobilisés pour favoriser l'accès des demandeurs d'emplois aux métiers de la fibre, CentrePerf et le GRETA, associés à des entreprises sous-traitantes impliquées dans la construction du réseau de premier établissement ont présenté une réponse. Ce dispositif permettrait de former 78 personnes sur notre territoire et ainsi d'étoffer la filière fibre optique.

Cette action qui serait financée à hauteur de 44 535,92 € par le Syndicat bénéficie également de fonds européens et régionaux ainsi que du soutien des entreprises de travail temporaire. Elle s'inscrit dans la continuité de la Charte pour l'emploi signée en même temps que la DSP le 7 février dernier.

M. PATRIARCHE précise que c'est le fonds insertion de la DSP alimenté par SFR qui va financer cette action.

Le Président demande des précisions sur les personnes formées.

Mme LARRASET explique que ce dispositif vient compléter les autres actions, plus classiques, menées par le Greta et CentrePerf. Ces personnes seront formées sur différents métiers : poseurs de poteaux, tireurs de câbles-raccordeurs FTTH, soudeurs-raccordeurs FTTH, raccordeurs, etc et des tuteurs seront aussi formés. La nouveauté ici réside dans le choix de l'alternance, 70 % en entreprise et 30 % en centre de formation, c'est un véritable partenariat avec les entreprises qui s'organise.

M. PATRIARCHE souligne que l'action de formation va toucher un public vulnérable, les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes reconnues travailleurs handicapés... relevant en partie de la clause d'insertion.

Le Président ajoute qu'il était présent lors de la remise des diplômes de Centre perf et que les personnes sont très motivées et prêtes à entrer sur le marché de l'emploi.

Il est proposé de soutenir le projet de l'AFEST pour la fibre optique au moyen du fonds Insertion/Formation et d'autoriser Monsieur le Président de La Fibre 64 à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents.*

## **9 - Examen du projet de délibération n°6 : Adoption des conventions de mise à disposition des personnels**

Rapporteur : A. BLEUZE

Il est proposé de régulariser la situation administrative de deux agents départementaux travaillant pour le Syndicat La Fibre64 depuis quasiment une année en adoptant la convention de mise à disposition qui fixe les modalités de gestion par le Département et la clause de remboursement des charges par La Fibre64.

Il est proposé d'adopter la convention de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Président de La Fibre64 à la signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote à main levée du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents.*

## **24 - Fin de séance : 16h30**

Mme CARRIQUE demande si des points de communication sur le déploiement de la fibre optique pourraient être organisés auprès des communes, entre septembre et la fin de l'année car elle est interrogée fréquemment par des maires.

M. PATRIARCHE annonce la diffusion prochaine du site internet de La Fibre64 qui sera un relais d'information. Il invite également les élus à solliciter les services du SMO et à proposer des points d'information dans les EPCI, auprès du bureau des maires.

Le Président propose que les élus s'appuient aussi sur le PV des séances du Conseil syndical.

M. PATRIARCHE indique qu'un point d'information sur le calendrier sera effectué en fin d'année, après le déploiement des 28 premiers NRO.

***Annnonce de la clôture des travaux***, par le Président.

-----